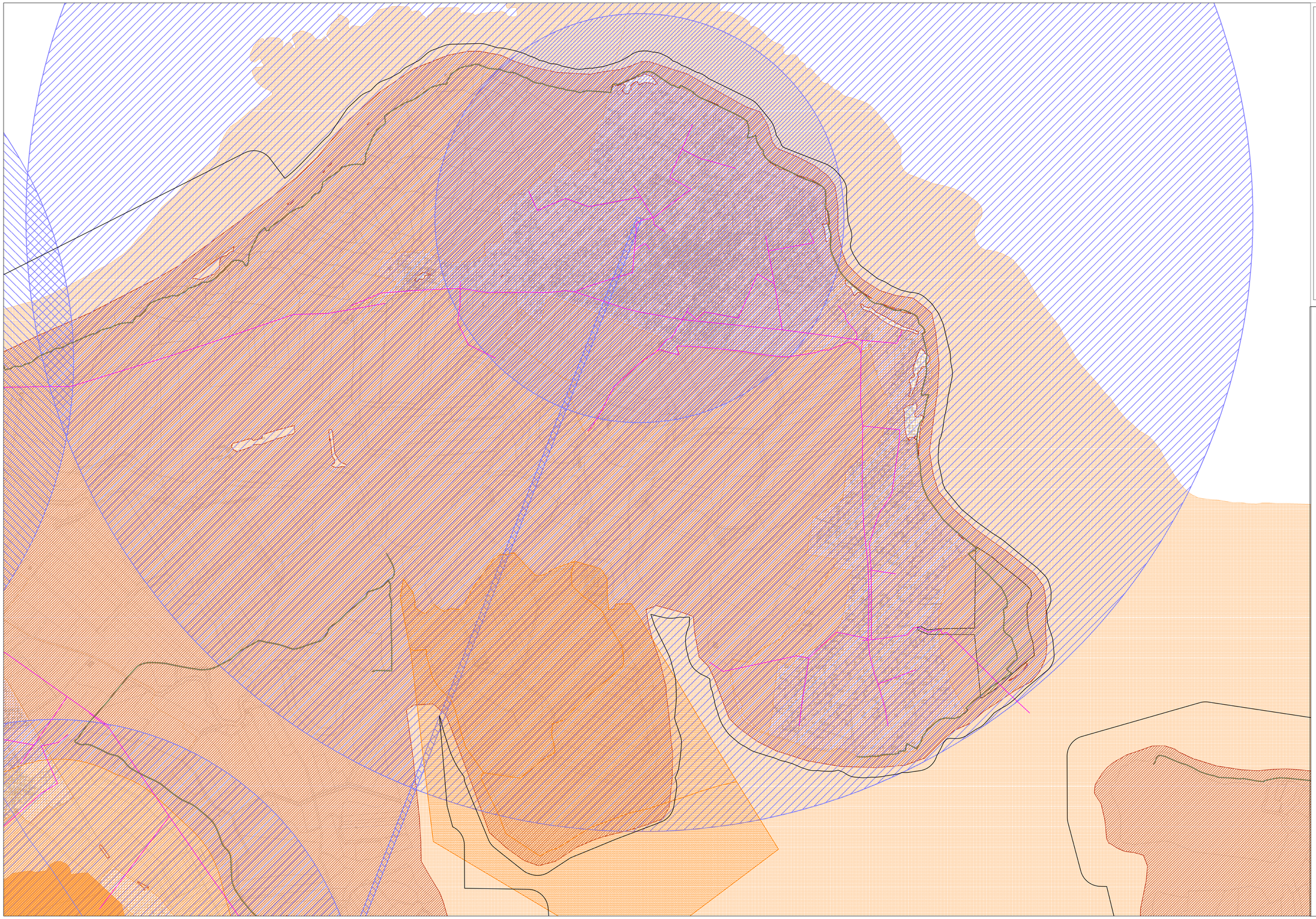

Communauté de Communes de l'Ile de Ré

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

17 12 20
PREF 17

MISE A JOUR N°1

Pièce n°6

Plan des servitudes d'utilité publique

Plan n°1 - Commune des Portes en Ré

Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 2020-40
en date du 15 DEC 2020

N

Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

Patrimoine naturel

Littoral maritime

Servitude de passage des piétons sur le littoral (EL9)

Réserves naturelles

Réserve Naturelle (AC3)

Patrimoine culturel

Monuments naturels et sites

Site classé (AC2)

Site inscrit (AC2)

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Communications - Navigation maritime

Champ de vue et visibilité feux d'alignement (EL8)

Communications - circulation aérienne

Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (T7)

Télécommunications

Servitude de protection des centres de réception radio-électriqes contre les perturbations magnétiques (PT1)

Zone de Garde

Zone de Protection

Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles (PT2)

Zone primaire de dégagement

Zone secondaire et zone spéciale de dégagement

Energie - Electricité et gaz

Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine (I4)

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques

Sécurité publique

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PM1)

Sources : DDTM 17 / STAP 17 / DREAL Nouvelle Aquitaine /
DGAC – SNIA-SO - Unité domaine et servitudes / Orange / Ministère de l'intérieur SGAMI DSIC /
Communes de l'Ile de Ré / ENEDIS /
Ministère des Armées ESID de Bordeaux /
Origine Cadastre © - Droits de l'Etat réservés - Dernière mise à jour : Juillet 2020
Réalisation : Communauté de Communes de l'Ile de Ré -
Pôle Ressources - FDSIG - 7 décembre 2020